Aujourdhuy Septieme Jour d'octobre mil Sept cent
Cinquante neuf au bourg de St martin Le mault diocese
de Limoges, sur la requeste presentée par m.re Leonard
Dubrac Curé dud St martin à monseigneur Levêque
dud Limoges, tendante a obtenir la permission d'Etablir
une Confrerie du tres St sacrement, et de l'Exposer les seuls
Dimanches de Chaque mois &c. en datte du 27 7bre susd anne
approuvée par le d. seigneur Evêque; nous soussignés, au sortir
de la messe paroissialle, toute la paroisse assemblée et au son
la Cloche, pour maintenir la ditte Confrerie, nous avons nommé
pour Bayle de la susd Confrerie et pour Sindic fabricien de
Leglise du susd St martin la personne de maurice penot du
pour en avoir soin, et pour percevoir les retributions de chaque
Confrere, et en outre pour y gerer l'office de sindic fabricien
de la ditte Eglise lequel dit maurice penot du bourg a accepté de
bon gré et volonté les susd Charges et Commissions, promettant de
acquiter fidelement. fait et passé au bourg de St martin comme dit cy
dessus est le Septieme jour d'octobre mil Sept cent Cinquante neuf
et ce en presence de m.re Leonard Dubrac Curé de St martin, de
m.re Jean de Verine Ecuyer Seig.r dud St martin, de m.rs antoine
Joseph de Verine son fils ainé, de pierre Saunier d'village de
manternon de Sylvain Legaud de manbon de Sylvain de maisons de
la Chaume tous de la presente paroisse et de plusieurs autres qui ont
declaré ne scavoir signer led. maurice penot a declaré ne scavoir
signer verine de [illegible] pierre soumeille
Sliun de maison. Dumas Curé de St martin
antoine Joseph verine Joseph
antoine Joseph verine
antoine Joseph verine

# LA CONFRÉRIE DU SAINT-SACREMENT DE SAINT-MARTIN-LE-MAULT

**Pascal Soula**

**Résumé** Un de nos adhérents, Monsieur Jean-Claude Hanote, nous confia jadis un cahier acheté sur le stand d'un vide-grenier de la région. Ce document, relié en piqûre à la ficelle, d'environ 25x 17 cm, sans couverture, comporte 66 pages dans son état actuel, mais il se peut qu'il en ait compté davantage. Il a servi à deux époques distinctes, pour des usages différents. Son usage initial, de 1759 à 1793, fut de servir de registre à la Confrérie du très Saint Sacrement de la paroisse de Saint Martin le Mault. Au début du XIXème siècle, les pages inutilisées et certaines marges servirent de cahier de notes à un propriétaire cultivateur de la région.

**L'auteur**
Pascal Soula

Page précédente: Première page du registre de la Confrérie du Très Saint-Sacrement de Saint Martin le Mault

## *LES CONFRÉRIES DU SAINT-SACREMENT*

**Les confréries du Saint-Sacrement ont fait partie d'une série d'initiatives prises à partir de la Contre-Réforme du XVIème siècle par l'Eglise catholique, pour combattre la Réforme protestante. Elles sont distinctes d'autres formes de confréries beaucoup plus anciennes, comme les confréries de métiers ou les confréries de pénitents qui s'étaient développées tout au long du Moyen-Age, surtout en milieu urbain. Elles sont également distinctes de la Compagnie du Saint-Sacrement, fondée en 1627 par Henri de Lévis, duc de Ventadour (originaire de notre région), donc l'action s'inscrit dans le même contexte de la Contre-Réforme.**

Ces confréries du Saint Sacrement ont été plus nombreuses dans les villes ou les régions où le Protestantisme avait pu s'implanter. En limousin, nous connaissons l'existence de plusieurs d'entre elles à Limoges notamment. Pour l'Eglise catholique, il s'agit donc, à l'origine, d'affirmer sa présence, pour tenter de reconquérir les fidèles attirés par la Religion Prétendue Réformée, comme l'on disait alors, en parlant du protestantisme. Pour les fidèles, cela permettait d'affirmer sa foi catholique, dans le cadre plus ou moins militant d'un refus de cette religion nouvelle.

# *LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN-LE-MAULT AU XVIIIÈME SIECLE*

Située au nord du département de la Haute-Vienne, la commune de Saint-Martin le Mault, dans le canton de Saint-Sulpice les Feuilles, est limitée au nord par les communes de Bonneuil et Tilly, dans l'Indre ; à l'est par celle de Jouac et à l'ouest par celle de Lussac-les-Eglises.
Elle comprend les hameaux et métairies suivants : la Chaume, Gelif, Lambertière (domaine de Monsieur de Vérines), Monternon, Montbon, le Paulmet, Maison-Neuve.
D'après André Leclerc, elle comptait à la fin du XVIIIe siècle, 380 communiants soit environ 507 habitants[1]. Le recensement de 1793 en dénombre 470.

Dans le bourg, près de l'église paroissiale, s'élève le château, demeure de la famille Vérines, seigneurs de Saint-Martin depuis le XVIe siècle. Jean de Vérines et son fils Antoine-Joseph sont cités au premier rang, parmi les personnes présentes le jour de l'établissement de la confrérie. Issus de familles d'ancienne noblesse locale, ils semblent parfaitement intégrés dans la vie de la paroisse. Jean de Vérines a épousé en secondes noces, le 4 février 1733 à Magnac-Laval, Marie-Anne Vételay. Outre Antoine-Joseph, ils ont pour enfants Marie-Marthe, Jean-François, chevau-léger de la garde du roi et Jacques, qui devient curé du Dorat à partir de 1775. Antoine-Joseph a épousé à Magnac-Laval également, le 28 février 1764, Marguerite Rabilhac de Pontalier. Pendant les années révolutionnaires, ils figurent encore sur les listes de confrères jusqu'en 1792. Ils semblent avoir ensuite émigré, mais Antoine-Joseph de Vérines meurt à Saint-Martin en 1797. Leurs domaines sont gérés par un fermier, Pierre Surun pour les dernières années avant la Révolution, qui semble ne pas demeurer dans la paroisse.

La paroisse compte aussi d'autres personnes peut-être nobles, en tout cas notables puisqu'elles sont nommées avec la famille du seigneur, il s'agit de Monsieur de Maison-Neuve, de Madame Delage à Monternon et de Mademoiselle de Monternon, sa fille. De 1770 à 1780 inclus, curieusement ce groupe de notables ne fait plus partie de la confrérie. Monsieur et Madame de Vérines y sont de nouveau admis en 1780, comme nouveaux confrères. Il s'agit probablement de la seconde génération ; ils viennent de s'installer au château de Saint-Martin, après avoir passé les premières années de leur mariage à Magnac, chez les parents de Marie-Anne Rablihac. En revanche, on ne sait ce que sont devenues les autres personnes du groupe des notables que l'on ne retrouve pas dans la paroisse.

Au milieu du XVIIIe siècle, le curé est Léonard Dubrac. Il vient d'être nommé à Saint-Martin en 1758, en remplacement de Léonard de La Brousse. Il est issu d'une famille de petits notables de Magnac-Laval, petite ville située à une dizaine de kilomètres au sud. C'est lui qui crée la Confrérie du Très Saint-Sacrement dès sa deuxième année dans la paroisse. Jean-Claude Bonnet lui succède de 1771 à la Révolution. Il est également originaire de Magnac-Laval, issu du même milieu social de notabilité modeste, et probablement parent de son prédécesseur ; il vit à Saint-Martin avec sa mère, demoiselle Marie Dubrac, veuve de Me Léonard Bonnet, en son vivant huissier à Magnac.

Ce sont ces deux prêtres qui rédigent les pages de ce cahier, de 1759 à 1793. Le second semble avoir davantage de méthode ; alors que Léonard Dubrac notait les noms des confrères, probablement dans l'ordre dans lequel ils se présentaient devant lui, Jean-Claude Bonnet les inscrit par ordre de préséance, en commençant par lui-même et les membres de sa famille lorsqu'ils sont présents, puis le châtelain et sa famille, les autre notables de la paroisse puis les autres confrères, village par village, en précisant, tous les ans, ceux qui sont nouveaux. Ses

1 Abbé LECLER. Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne

comptes sont, d'autre part, beaucoup mieux détaillés.

Outre le bourg, la paroisse est composée de quelques métairies isolées, de moulins, mais surtout de plusieurs villages dont la population de maçons, journaliers et petits propriétaires semble être assez importante. On les retrouve au fil des pages du cahier, consciencieusement enregistrés, année après année, souvent par couples ou par familles. Les patronymes les plus souvent rencontrés sont André, Bazin, Berneron, Brunet, Courat, Daudet, Demaison, Duplan, Filloux, Gendraud, Machère, Mayaud, Penot, Saunier, Tailletrou, Trouillon. Parmi eux, certains hommes signent comme Silvain Demaison, Pierre Saunier, Jean Penot, Rabussier, maire en 1793 et Charaux, adjoint à la même époque. Antoine Rabussier, cabaretier aubergiste au bourg, est le seul représentant d'une classe sociale intermédiaire ; il sait lire et écrire ; de plus, d'après l'Etat de Sections de la commune de Saint-Martin le Mault, dressé en 1791[2], il compte parmi les propriétaires les plus importants. Si l'on compare la liste des principaux propriétaires fonciers figurant sur ce document, avec la liste des confrères de sexe masculin de la même année, on se rend compte qu'on y retrouve les mêmes personnes

## *LA CONFRERIE DU TRES SAINT-SACREMENT DE SAINT-MARTIN-LE MAULT*

Les statuts de la confrérie, s'ils ont existé, n'ont pas été retrouvés. On ne peut qu'essayer de comprendre son fonctionnement à partir des pages du registre.
Celui-ci présente tout d'abord le compte-rendu de l'établissement de la confrérie de la manière suivante :

*Aujourd'huy septième jour d'octobre mil sept cent cinquante neuf au bourg de Saint Martin le Mault diocèze de Limoges, sur la requeste présentée par Mre Léonard Dubrac curé dud. Saint Martin à Monseigneur l'Evêque de Limoges, tendante à obtenir la permission d'établir une confrérie du très saint sacrement et de l'exposer les seconds dimanches de chaque mois et ce en date du 27 7bre (septembre) susd. année approuvée par led. Seigneur Evêque, nous soussignés, au sortir de la messe paroissiale, toute la paroisse assemblée et au son de la cloche, pour maintenir la ditte confrérie, nous avons nommé pour bayle de la susd. confrérie et pour sindic fabricien de l'église du susd. Saint Martin la personne de Maurice Penot du bourg pour en avoir soin, et pour percevoir les contributions de chaque confrère, et en outre pour y gérer l'office de sindic fabricien de la ditte églises lequel dit Maurice Penot du bourg a accepté de bon gré et volonté les susd. charges et commissions, promettant de s'en acquiter fidèlement. Fait et passé au bourg de St Martin comme dit dessus est le septième jour d'octobre mil sept cent cinquante neuf et ce en présence de Mre Léonard Dubrac curé de St Martin, de Mre Jean de Verine écuyer seigr dud. St Martin, de Mre Antoine Joseph de Verine son fils aîné, de Pierre Saunier du village de Monternon, de Sylvain Legaud de Monbon, de Sylvain Desmaisons de la Chaume tous de la présente paroisse et de plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer. Led. Maurice Penot a déclaré ne savoir signer*
*VERINE de ST Martin*
*Pierre SAUNIER*
*Sylvain DESMAISONS*
*DUBRAC curé de St Martin*
*Antoine Joseph VERINE*

### *FONCTIONNEMENT*

Le cahier donne très peu de renseignements sur le fonctionnement de la confrérie. Il est assez répétitif dans sa forme. Il est tenu successivement par les curés de la paroisse, puis par le bayle, en 1793, après le départ du curé Jean-Claude Bonnet.
La liste des confrères est soigneusement dressée chaque année au mois de mai

2 A.D de la Haute-Vienne E sup 169/G1

ou de juin ; chaque nom étant suivi du montant de sa cotisation. A la suite de la liste des confrères, figurent, chaque année, les comptes de la confrérie, rendus par le bayle, qui est aussi, semble-t-il le syndic fabricien de la paroisse. Le curé mentionne le changement de bayle, lorsque cela se produit.

Le premier bayle est Maurice Penot, de 1759 à sa mort en 1763. Sylvain Gendraud, laboureur à Lambertière lui succède, nommé le 8 mai 1763 jusqu'au 9 janvier 1780, date à laquelle il est remplacé « à la sollicitation de la paroisse » par Sylvain André, du Paulmet. C'est lui qui rédige le registre jusqu'au 30 mai 1793, dernière année figurant dans le cahier ; le curé Bonnet n'est peut-être déjà plus à Saint-Martin à ce moment-là. L'année précédente déjà, le citoyen André, bayle de la confrérie, avait rendu ses comptes à la municipalité en la personne de Rabussié, maire et Charaux (premier adjoint ?) de la commune.

Le nombre de confrères varie sensiblement dans le temps ; il débute à 49 la première année pour s'élever jusqu'à 104 en 1778 et redescendre à 69 en 1793, mais nous sommes là en pleine période de déchristianisation. On remarque une année « creuse » en 1775, peut-être liée à une conjoncture économique plus difficile.

La mixité est de règle, mixité homme / femme d'abord ; régulièrement, le mari et la femme sont confrères, mais ce n'est pas une règle absolue. La première année, les hommes sont en plus grand nombre que les femmes (27/22), mais dès la deuxième année, le nombre de femmes augmente régulièrement ; en 1778, année où culmine le nombre de confrères, on compte même 74 femmes pour seulement 30 hommes. Sur l'ensemble de la période considérée, le nombre d'hommes varie peu d'une année à l'autre, alors que ce sont les femmes qui représentent la plus grande partie de l'augmentation des effectifs.
Mixité sociale ensuite puisque, outre le curé, on trouve parmi les confrères le châtelain et sa famille, aux côtés des autres paroissiens « ordinaires ».
Les mentions de parenté entre les confrères apparaissent surtout à partir de 1780. Contrairement à beaucoup de confréries urbaines contemporaines de celle-ci, l'adhésion ne semble pas relever d'un choix stratégique lié à la position sociale; la confrérie autorisant apparemment plusieurs membres d'une même famille, le recrutement n'est pas limité en nombre. A l'échelle d'une paroisse comme Saint-Martin le Mault, tout le monde se connaît, et il n'y a certainement pas beaucoup d'enjeux liés au paraître, le petit groupe des nobles ayant aux yeux de chacun le rôle prééminent.

Le fonctionnement, au moins en ce qui concerne les comptes, est contrôlé par un « visiteur ». Par deux fois, messire Mitraud, le curé de Tilly, une paroisse voisine, effectue cette tâche, le 27 septembre 1770, puis de nouveau le 1er septembre 1772.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONFRÈRES ET RÉPARTITION PAR SEXE

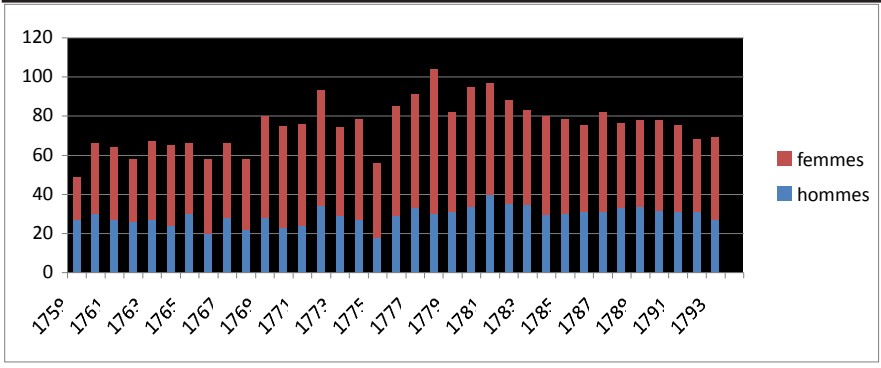

Le 30 novembre 1773, le curé Bonnet note sur le cahier la nomination du nouveau sacristain, en la personne de Silvain Benoiton. Cette nomination est faite en présence de Mr Devérines, seigneur de St Martin et de tous les paroissiens, réunis à l'issue des vêpres ; l'assemblée ayant été annoncée et convoquée à la messe de la paroisse ledit jour. Le service du sacristain est ensuite détaillé de la manière suivante :
-Premièrement ouvrir et fermer la porte de l'église paroissiale
-sonner l'angélus soir et matin
-accompagner le Saint Sacrement en marchant devant avec la clochette et une lanterne
-et toutes les fois que besoin sera à tenir l'église propre
-et décemment à servir à l'église les dimanches et fêtes et à servir la messe les jours « ovrier ? » audit curé
-sonner à temps d'orage

Les paroissiens conviennent ensuite de la rémunération suivante par année : pour chaque métairie, un boisseau de blé, mesure de Saint Benoît ; pour chaque particulier labourant chez lui à deux bœufs ou deux vaches et pour chaque moulin, un demi-boisseau ; pour tous les autres particuliers, chacun 5 sols par feu, payables à la St Martin.

Pour en revenir à la confrérie de Saint Martin proprement dite, si les listes de confrères semblent complètes pour toutes les années, les comptes, par contre, sont tenus de façon irrégulière ; pour certaines années, tantôt les recettes, tantôt les « mises »(dépenses), sont lacunaires ; ce sont en particulier les années 1775 à 1779 inclus. Dès 1780 la comptabilité est mise au propre de façon méthodique, avec récapitulation des recettes et des dépenses.

## *LES RECETTES*

Elles sont presque exclusivement constituées par les cotisations des confrères, dont le montant moyen varie peu entre 1759 et 1793 ; il est de 6 sols par an les premières années, puis de 7 sols à partir de 1763. On trouve très rarement des cotisations de 5 sols, jamais moins. Par contre, elles peuvent monter à 9, 10, 12, 14, 19 voire 20 sols. Les nouveaux confrères cotisent souvent à hauteur de 12 sols la première année ; peut-être y avait-il une sorte de droit d'entrée mais ça n'est précisé nulle part. Ce montant de cotisation est très faible, au regard de la somme dont devaient s'acquitter, à la même époque, les membres des confréries urbaines. Le châtelain et sa famille cotisent régulièrement tous les ans mais les montants qu'ils versent ne sont pas disproportionnés par rapport à ceux des autres membres de la confrérie. En outre, le bayle de la confrérie ne paie pas de cotisation, il est nommé chaque année pour mémoire dans la liste des confrères. Certaines années, un aide-bayle est cité de même, il s'agit de Léonard Gendraud, probablement le fils de Sylvain. Certains confrères s'acquittent de leur cotisation sous la forme d'une certaine quantité de cire. Cette cire provient probablement de leurs ruches.

Le curé note également avec les recettes, les sommes qu'il touche pour les enterrements ayant été faits dans l'église ; il faut remarquer que le montant n'est pas le même pour tous; ainsi, la même année 1762, François Blanchard paie-t-il 6 livres pour l'inhumation de Catherine Tailletrou son épouse alors que les héritiers de Maître Louis Boutot de Montbon ne paient quant à eux que 3 livres 12 sols ; il semble que le curé utilise souvent ces sommes pour des achats distincts, versant le reliquat à la confrérie . Ainsi, les deux sommes ci-dessus indiquées sont-elles employées à l'achat d' «une croix de cuivre qu'on porte aux processions pour donner la bénédiction au peuple » ; il en coûte 8 livres.
Les inhumations faites dans l'église pour la période concernées sont les suivantes :
En 1762 : Catherine Tailletrou, femme de François Blanchard, Maurice Penot et sa fille Catherine André, femme de Silvain Legaud Me Louis Boutot de Montbon

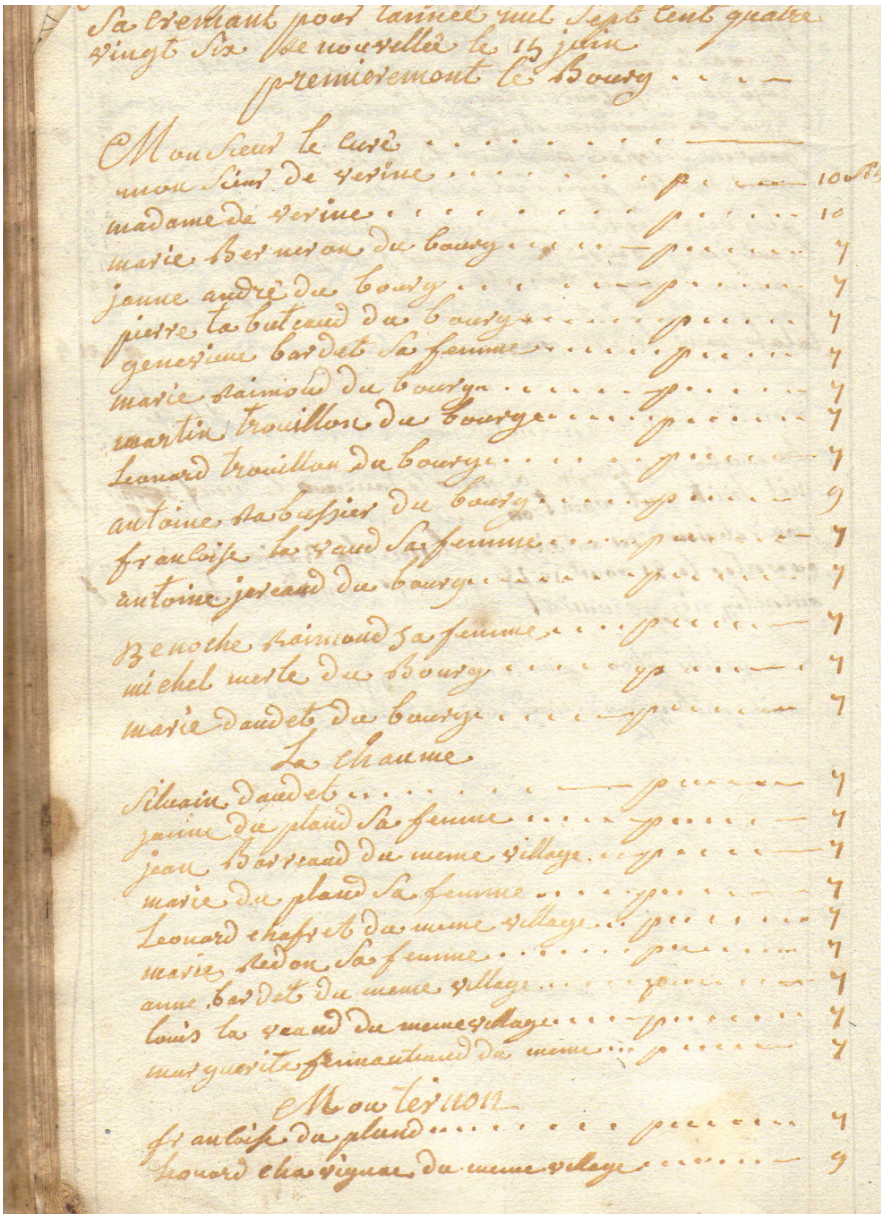

LISTE DES CONFRÈRES POUR 1786 (PREMIÈRE PAGE DU CAHIER)

En 1771 : la femme de Jean André
En 1773 : le mari de Jeanne Boureau
Par la suite, les inhumations faites dans l'église disparaissent, un édit de Louis XVI les ayant interdites pour des raisons sanitaires, à cause des risques de contagion en période d'épidémie.

Exceptionnellement, il arrive pour la confrérie des rentrées d'argent inattendues ; en 1759, Maurice Penot, bayle, reçoit 26 sols «pour des pommes qui étaient dans le cimetière » ; en 1771, Sylvain Gendraud, bayle, reçoit 6 livres de Mr. de Vérines, le châtelain, suite à la vente d' «une hormeau ».

## *LES DÉPENSES*

Leur montant est variable d'une année à l'autre, puisqu'il va de 6 livres en 1771 à plus de 34 livres en 1780 ; il se situe à un

au jourdhuy dixsept septembre 1770
je soussigné ai arêté les Comptes de
silvain gendraud bel de la Confrerie
du st sacrement pour toutes les années
precedentes, il sest trouvé redevable a
laditte Confrerie de la somme de
vint trois livres deux sols. Mitraud
Curé de tilly visiteur

Le 17 9bre jay reçu vingt cinq sols pour un service
que jay fait pour sebrine redon du bourg
Dumas curé de St martin.

Le dit gandraud a fournie pour la
confrerie du st sacrement tant pour le
achapt de la cire fille nouriture et façon
de celui qui a fait les cierges de la
confrerie pour lannée mil sept cens soixante
onse. vingt six livres onses sols fait le
6 juin. 1771. Bonnet curé de st martin

Les reçues de la dite confrerie pour lannée
mil sept cens soixante onse et les joints avec
ceque le dit Bel redevoit par larresté de
compte cy dessus de mr le visiteur, deduction
faitte de sa mise portée a larticle precedent
il se trouve que le dit Bel est redevable
a la dite confrerie de vingt cinq livres
a st martin le 6 juin 1771
Bonnet curé de st martin.

niveau moyen d'environ 20 livres par an.
Tous les ans, la plus grosse dépense est constituée par l'achat de la cire servant à confectionner les cierges. Mais ce n'est pas tout puisque nous apprenons que le ciergier fabrique sa marchandise sur place ; il

Ponctuellement, apparaissent d'autres dépenses ; dès le première année, 18 sols sont affectés à «raccommoder la clef des grandes portes de l'église» ; en 1760, un encensoir est acquis pour 9 livres ; en

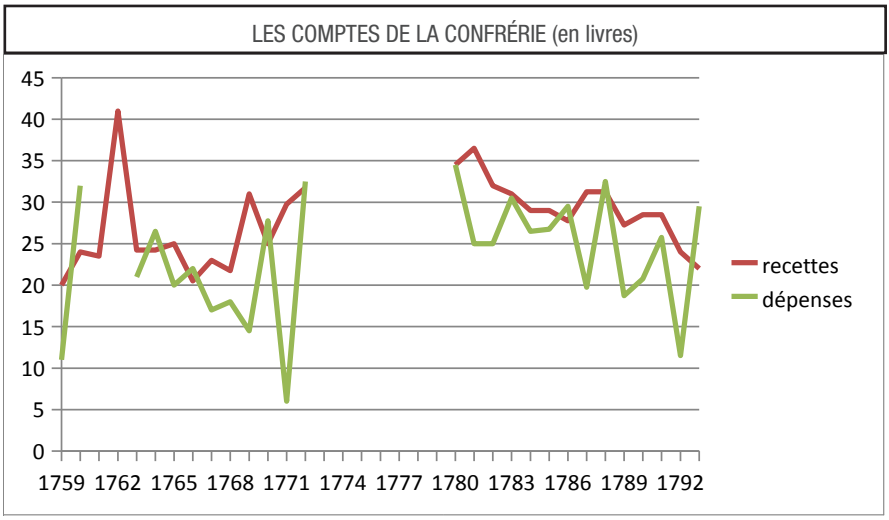


passe donc tous les ans une journée à Saint Martin pour son ouvrage et un repas lui est payé sur place. Ainsi, en 1769, par exemple, l'achat de la cire représente 6 livres, la façon (fabrication) 3 livres et la nourriture du «faiseur de cierges» et le fil (curieusement globalisés), 50 sols (2 livres 10 sols), soit un total de 11 livres 10 sols.

Certaines années, le bayle achète de l'encens ; en 1767, il lui en coûte 3 livres ; mais cet achat n'est pas régulier et n'est pas effectué tous les ans.
Le « faiseur de cierges » n'est nommé qu'à partir de 1785, il s'agit d'un certain Lécluze, mais son prénom nous reste inconnu, ainsi que son domicile.

La confrérie paie aussi un service religieux pour le repos de l'âme de chaque confrère décédé ; le prix d'un service est variable et se situe entre 20 et 30 sols. Le marguillier touche de son côté une certaine somme pour ces services, soit en 1766, 15 sols pour les quatre services de l'année.

Ci contre: **Comptes et contrôle des comptes pour 1770** Photo Pascal Soula

1762, c'est la croix de cuivre dont il a été question ci-dessus ; en 1771, le «bâton» de la croix et le raccommodage des vitres de l'église pour 2 livres 18 sols ; en 1774, Pierre de Vaugelade, vitrier, reçoit de Sylvain Gendraud, bayle, la somme de 114 sols «pour des vitres qu'il a placées et pour un panneau qu'il a mis tout à neuf près la sacristie» ; en 1780, 10 livres sont consacrées à l'achat d' «un coffre pour serrer [3]les cierges».

Dans l'ensemble, les recettes sont supérieures aux dépenses, sauf ponctuellement quand la Confrérie doit faire face à une dépense exceptionnelle, ce qui est compensé par le solde cumulé des années précédentes.
Certaines années sont lacunaires, notamment dans les premières années du ministère du curé Bonnet.
Pour les 12 dernières années, le montant des recettes et des dépenses décroît dans la mesure de la diminution du nombre de confrères. La confrérie limite alors ses dépenses à l'achat de la cire et de l'encens.

3 « serrer »=ranger, en langue locale

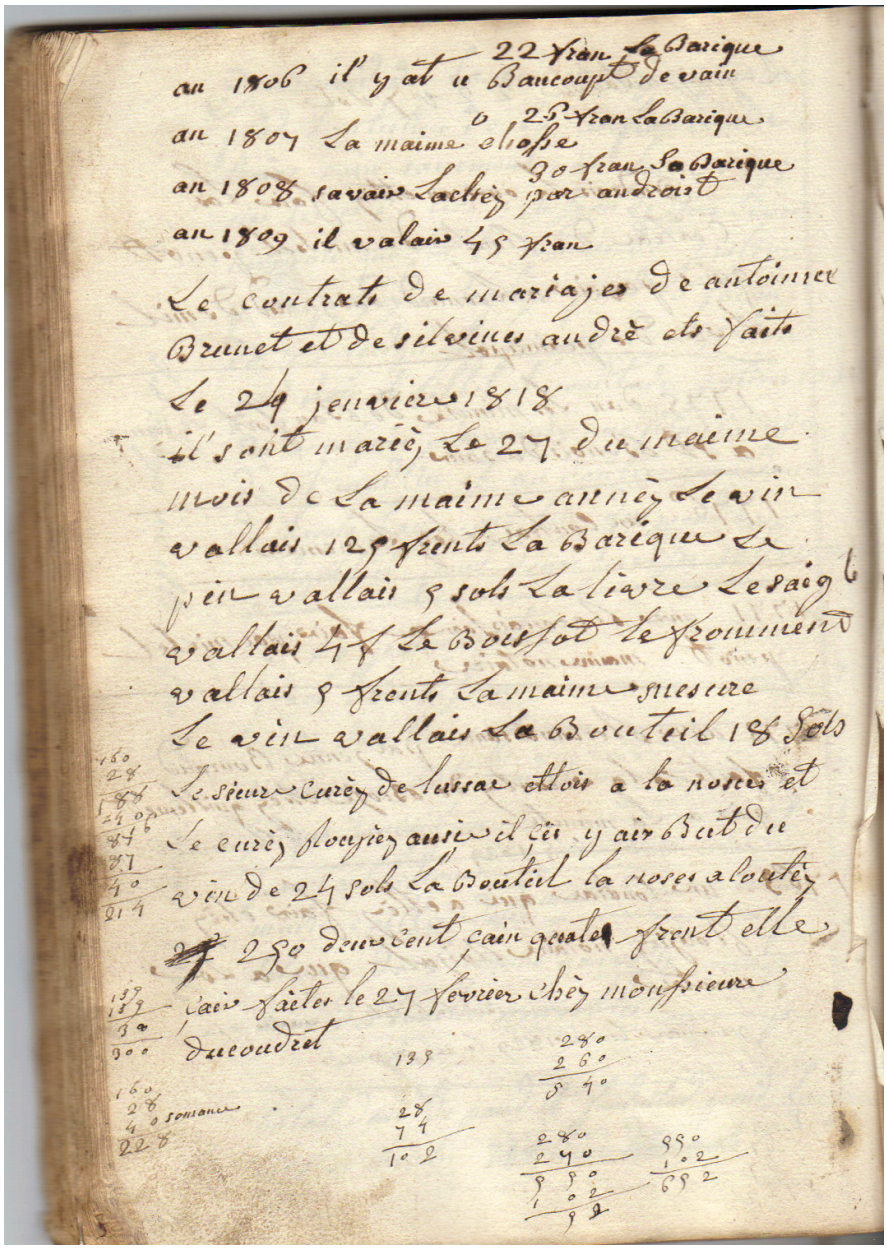


Notes de Léonard André (mélanges 1806 à 1818) Photo Pascal Soula

## *LA FIN DE LA CONFRÉRIE*

La dernière date figurant sur le registre de la confrérie est celle de juin 1793, cette année-là encore, la liste des confrères est soigneusement notée ; ils ne sont plus que 59 ; le châtelain et sa famille n'y figurent plus, ils ont probablement déjà émigré à cette date. La confrérie a certainement disparu dans les mois qui ont suivi, victime de la politique de déchristianisation de la Convention.

Le curé Jean Claude Bonnet avait déjà quitté la commune dès 1791, après en avoir été le premier maire. Ayant adhéré à la Constitution civile du Clergé, dès le 30 janvier 1791[4] il avait été élu curé du Dorat

4 Registre paroissial de Saint Martin le Mault

le 3 avril de cette année. Il est à la même époque président du directoire du District du Dorat. En l'an II, sa signature figure au bas de certains compte-rendus de séances des Sociétés révolutionnaires de la ville[5]. On le retrouve en l'an IV, instituteur de Jouac et Saint Martin, dont il est également adjoint de la municipalité. La même année, il est nommé juge de paix de Lussac, poste qu'il occupe jusqu'à sa suppression en l'an X[6]. Il semble avoir gardé des relations avec son ancienne paroisse d'exercice puisqu'il est témoin, le 3 ventôse an V[7] à Saint Martin au mariage de Marie Marguerite Ursule de Vérines de Viville, la fille d'Antoine-Joseph, avec René Thomas de Châteauneuf.

## *CONCLUSION*

Dans le vaste mouvement de la Contre-Réforme, initié en France dès le XVIe siècle, les confréries du Saint-Sacrement ont tenu une place importante. La Confrérie du Très Saint-Sacrement de Saint-Martin le Mault, très tardive, s'apparente aux confréries luminaires ; les sommes récoltées permettant d'entretenir un autel dans l'église paroissiale, par l'achat de cire ou d'objets de culte. Ces confréries étaient différentes des confréries de métiers et de pénitents, au recrutement plus limité et fermé. A Saint-Martin, tous les villages et pratiquement toutes les familles sont représentés ; on peut y voir une forme d'alliance entre dévotion et sociabilité dans le cadre d'une petite paroisse rurale.

Roger Drouault fait état d'une confrérie ou agrégation du Saint-Sacrement à Lussac[8], qui aurait existé au moins de 1597 à 1744. Il semble qu'elle ait été assez différente de celle de Saint-Martin, avec un recrutement beaucoup moins important numériquement puisqu'elle ne dépasse pas 27 confrères. D'autre part, les ecclésiastiques y tenaient une place importante, jusqu'à 19 confrères, alors qu'à Saint-Martin, seul le curé de la paroisse est confrère.
Il est assez curieux de remarquer que la Confrérie de Saint-Martin le Mault voit le jour au moment où cette forme de pratique religieuse connaît un déclin certain notamment en milieu urbain. Le recrutement est moins recherché par les membres des familles importantes ; le nombre de confrères diminue dans certaines d'entre elles ; enfin, d'autres disparaissent comme celle de Lussac les Eglises, citée plus haut.

De nombreuses études ont été réalisées sur les confréries de paroisses urbaines, en particulier en ce qui concerne la ville de Limoges où elles étaient assez nombreuses avant la Révolution. En revanche, peu de documents nous sont parvenus sur les confréries de paroisses rurales, bien qu'on connaisse l'existence de quelques-unes d'entre elles par les dossiers conservés aux Archives départementales, dans le fonds de l'Evêché (série G). Les documents les concernant ont peut-être subi les mêmes aléas que le registre de la Confrérie du Très Saint-Sacrement de Saint-Martin le Mault, retrouvé, finalement, par le plus grand hasard, après un second usage qui le condamnait normalement à la destruction.

## *ÉPILOGUE : VINGT ANS APRÈS OU LA SECONDE VIE D'UN CAHIER*

En 1804, au moment du Concordat, la paroisse de Saint-Martin le Mault est supprimée ; le service est alors assuré par les curés des paroisses voisines, en particulier le curé de Jouac.

A partir de 1813, Léonard André utilise le cahier pour y noter les comptes de sa métairie de la Griminière, située dans la commune de Lussac les Eglises, limitrophe de celle de Saint-Martin le Mault. Léonard

5 Robert SERRU. Histoire du Dorat et de ses environs (1789-1914) . Guénégaud
6 Roger DROUAULT. Monographie du canton de Saint Sulpice les Feuilles
7 21 février 1797
8 Roger Drouault. Monographie du canton de Saint Sulpice les Feuilles

André est tout simplement le fils de Sylvain André, laboureur au Paulmet et dernier bayle de la confrérie en 1793. Il a acquis la propriété de la Griminière, où il semble demeurer, pendant la Révolution.

Outre ses comptes avec son métayer, il note également les événements touchant sa famille, surtout quand ils correspondent pour lui à une dépense, ainsi le mariage de ses enfants, avec l'établissement des contrats, ou encore la mort de son épouse, à la suite duquel il règle sa succession. Il y note aussi, assez régulièrement, la mention de décès d'autres personnes, parents ou voisins.

Enfin, ce document nous renseigne, grâce à son rédacteur, sur les intempéries touchant les récoltes, sur le prix des produits agricoles… enfin tout ce qui concerne la vie d'une propriété agricole. Ce n'est pas aussi anodin qu'il y paraîtrait d'abord ; ainsi cela permet, par exemple, de découvrir qu'on utilise déjà la chaux pour amender les terres dans le nord de la Haute-Vienne au début du XIXe siècle. En fait, cela mériterait une étude particulière sur les conditions de vie et de travail d'un cultivateur du nord de la Haute-Vienne au début du XIXème siècle.

**Pascal Soula**

## BIBLIOGRAPHIE

**Gabriel AUDISIO**
*Les Français d'hier. Tome 2/ Des croyants*
Armand Colin 1996

**Michel CASSAN**
*Le temps des guerres de religion ; Le cas du Limousin (vers 1530-vers 1630)*
Publisud 1996

**Roger DROUAULT**
*Monographie du canton de Saint Sulpice les Feuilles*
Editions Verso. Guéret 1985 (réédition de l'édition originale de 1961)

*Relevé des mariages de Saint Martin le Mault (1677-1840*) par **Jean LABETOULLE**

*Relevé des mariages de Magnac-Laval (1669-1803*) par **Pascal DURANDARD** et **Pascal SOULA**
CGHHML

**André LECLER**
*Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne*
Laffitte reprints 1994 (réédition des ouvrages originaux de 1920 et 1926)

**Robert SERRU**
*Histoire du Dorat et de ses environs (1789-1914*)
Guénégaud 2002

Bulletins de la Société Archéologique et Historique du Limousin *; nombreux articles concernant les anciennes confréries de Limoges.*